conter leurs difficultés, qui sont susceptibles d'entraîner la séparation de la famille, en scrutant un peu plus profondément je découvre toujours que des difficultés financières sont à la base du problème, dans 99 p. 100 des cas. D'ailleurs, ils viennent me demander de leur aider, financièrement. Et cette situation s'applique à la grandeur du pays.

C'est pour cette raison que je demande au ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social de bien vouloir considérer l'opportunité de relever la pension de vieillesse, afin d'assurer au moins une sécurité convenable à ceux qui ont travaillé, pendant des années, à l'édification, au progrès et à l'embellissement, à tous points de vue, de notre

J'appelle l'attention de l'honorable ministre sur le fait qu'il serait normal, pour ces personnes âgées, de cesser de s'inquiéter du lendemain et de bénéficier d'une certaine sécurité. Ils se sont inquiétés, durant toute leur vie, pour l'avenir de leur pays et celui de leurs enfants, car les enfants représentent l'avenir du pays. En conséquence, il me semble qu'il nous incombe, aujourd'hui, de prendre la relève et de donner un peu d'aide à ces gens, afin qu'ils puissent passer les dernières années de leur vie dans la paix, satisfaits d'avoir fait leur part, et ayant confiance dans la génération présente pour continuer leur travail.

Je demande également à l'honorable ministre de bien vouloir songer sérieusement à aider les familles nombreuses en accordant des allocations familiales plus élevées, car c'est précisément le bien-être et la sécurité qu'on peut donner aujourd'hui à ces enfants, qui favoriseront la prospérité de notre pays dans les domaines économique, social et culturel. Au fait, il nous incombe d'aider aujourd'hui ces enfants qui seront peut-être en mesure de nous aider demain.

M. Choquette: Monsieur le président, tout en félicitant l'honorable ministre pour le magnifique travail qu'elle accomplit, je désire, en une seule minute, attirer son attention sur un projet qui a été soumis aux autorités par une société appelée la Société des jeux d'hiver de Québec, laquelle a été formée il y a deux ans, je crois.

Le président de cette société est venu à Ottawa, et j'ai eu le grand honneur de le présenter à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M<sup>11e</sup> La-Marsh), pour élaborer le projet que ce grou-

pement souhaiterait réaliser.

Monsieur le président, on se souvient que le Conseil national du sport avait recommandé une subvention en faveur de cette société,

mesure de constater que certains citoyens de afin de permettre la réalisation des jeux chez nous doivent faire face au même pro- d'hiver dans la ville de Québec en 1966. blème. Au fait, lorsqu'ils viennent me ra- Peut-être qu'aujourd'hui, l'année 1966 serait un peu trop rapprochée, et qu'il y aurait lieu de reporter la réalisation de ce projet à 1967, ce qui pourrait coïncider avec la célébration des fêtes du centenaire de la Confédération.

Je verrais, dans la réalisation de ce projet, un véritable facteur d'unité, puisque tous nos athlètes canadiens pourraient se grouper et se solidariser, dans la ville de Québec, au cours de compétitions sportives qui ne manqueraient pas de susciter un immense intérêt et donneraient également à la célébration des fêtes du centenaire un aspect encore beaucoup plus riche et beaucoup plus attrayant.

En conséquence, et une fois de plus, j'appelle l'attention de l'honorable ministre sur ce fait, et elle pourrait peut-être apporter certains éclaircissements, en renseignant la Chambre sur les négociations relatives à la réalisation de ce projet. L'honorable ministre aurait peut-être l'obligeance de nous dire si ces négociations peuvent porter fruit, et si elles sont susceptibles d'aboutir, car je ne pourrais caresser de désir plus cher que de voir ce magnifique projet se réaliser dans la ville de Québec.

(Traduction)

M. Mather: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une courte question au sujet de ces allocations familiales. Je me demande si le ministre et ses fonctionnaires sont au courant de l'application en Nouvelle-Zélande d'un régime de prestations familiales; dans le cas de l'affirmative, qu'en pense-t-il? Sauf erreur, suivant ce régime, les prestations familiales peuvent se capitaliser jusqu'à concurrence de 1,000 livres sterling, somme qu'on paie globalement aux bénéficiaires des allocations familiales. Ce régime a été créé en 1958, et la capitalisation des fonds a servi à aider la construction domiciliaire en faveur de ceux qui touchent des revenus moyens ou peu élevés. Depuis 1958, année où cette mesure législative a été mise en œuvre, 50,000 maisons auraient été construites en Nouvelle-Zélande grâce à la capitalisation des allocations familiales et avec des prêts d'État pour l'habitation. J'ai reçu ce mois-ci du ministre des Finances de la Nouvelle-Zélande une lettre dans laquelle il déclare que le régime a très bien réussi et a permis à de nombreuses personnes dans ces catégories de revenus de construire des maisons, alors qu'elles n'auraient pu le faire autrement. Ce régime a beaucoup profité non seulement aux bénéficiaires des allocations mais aussi à l'industrie de la construction domiciliaire en général. Le ministère a-t-il songé à un régime de ce genre?

(Le crédit est adopté.)

[M. Langlois.]